

SAGE Marque-Deûle

Commission thématique n°4 : Développement durable des usages de l'eau

Le 4 novembre 2013 à 10h00

Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin – Salle Fernand Darchicourt

Ordre du jour de la Commission thématique n°4:

- Cadre de déroulement de la réunion
- Rappel des étapes précédentes
 - Rappel des objectifs du SAGE
 - Rappel des objectifs du scénario tendanciel
 - Objectifs de la réunion
- Objectifs fixés par la CLE
- Synthèse
- Perspectives

La liste des participants est indiquée en page finale.



Préambule

Mot d'accueil de M. BOUCHEZ, CALL.

Déroulé de l'ordre du jour

1. Cadre de déroulement de la réunion : M. RIZZA, SAFEGE

M. RIZZA rappelle que le rapport et l'atlas cartographique ont été transmis aux commissaires le 21 octobre. Ces derniers étaient invités à faire part de leurs remarques écrites sur les parties 1 à 6 du rapport jusqu'au 31 octobre.

Elle précise ensuite que les remarques des commissaires au cours de la réunion devront porter sur les éléments présentés pendant cette réunion, c'est à dire l'accomplissement ou non des objectifs fixés par la CLE. Ces positionnements seront consignés dans le chapitre 7 du rapport tendanciel.

2. Rappel des étapes précédentes : M. RIZZA, SAFEGE

Le bureau d'études rappelle le processus de concertation ayant servi à bâtir le rapport : entretiens avec les acteurs du territoire, deux réunions de CLE et 3 sessions de Commissions thématiques.

M. RIZZA rappelle également qu'il y a deux types d'objectifs pour le SAGE : les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et les objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau lors de l'étude diagnostic.

M. RIZZA rappelle les objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau pour la Commission thématique n°4 « Développement durable des usages de l'eau ».

3. Objectifs fixés par la CLE : Mme RATIER, SAFEGE

Mme RATIER présente ensuite **les objectifs fixés par la CLE**, spécifiques à la Commission thématique n°4.

Pour chaque **sous-objectif**, elle présente les **actions menées ou en prévision** qui vont dans le sens de cet objectif et les **points d'alerte** restants d'ici 2030.

Mme RATIER présente donc successivement les objectifs de:

- **Développer le transport fluvial sur le territoire par :**
 - ***La poursuite du projet Canal Seine Nord ;***

Sur le projet du Canal Seine Nord, Mme VAN HONACKER précise que les signaux restent positifs, malgré le décalage dans le temps du projet lié à sa reconfiguration actuelle.

VNF précise également qu'une variante au doublement de l'écluse de Quesnoy serait son allongement.

- ***Le développement des infrastructures portuaires***

M. BOUCHEZ précise que l'opportunité d'utiliser le Canal de la Souchez pour le fret fluvial suppose que VNF n'abandonne pas ce canal à la CALL/CAHC.

Mme VAN HONACKER précise qu'il n'y a pas de perspectives de trafic actuellement sur ce canal, qui pourraient permettre à VNF de se positionner en faveur d'un investissement.

M. BOUCHEZ conclut qu'il faut mettre un point d'alerte sur ce Canal.

- ***La préservation du foncier le long des voies d'eau afin que des entreprises puissent s'y installer***

Mme VAN HONACKER précise que VNF est toujours à la recherche de foncier en bord de voies d'eau pour l'accueil des entreprises et pour les terrains de dépôt des sédiments. Elle fait remarquer que l'accessibilité routière des sites portuaires est à préserver pour permettre le report modal.

M. BLONDEL note que dans le cadre de la mise en comptabilité des SCOT et des PLU avec le SAGE, il peut être nécessaire de mettre un point d'alerte sur cet objectif, afin qu'il soit également intégré aux objectifs de ces documents.

- **Valoriser le territoire par le développement de loisirs liés à l'eau à travers :**

- ***La mise en cohérence des voies douces/trames vertes à l'échelle du SAGE***

M. BOUCHEZ décide de maintenir un point d'alerte sur les conflits d'usage sur les voies douces.

Mme VAN HONACKER ajoute que la superposition de gestion sur les chemins de halage est un préalable à leur ouverture au public.

M. BUSY conclut qu'il y a un besoin de cohérence entre les différentes EPCI.

M. NOEL note que la trame verte et bleue de la CAHC pourrait être intégrée dans le document.

M. RIZZA précise que l'ensemble des trames vertes se développent et seront présentées comme tel dans les objectifs de la CLE.

- ***Le développement des infrastructures et des services d'accueil des plaisanciers et sportifs***

M. BOUCHEZ précise que le Parc Natura Sport n'est pas directement en contact avec le Canal, mais appartient à la Chaîne des Parcs.

Mme VAN HONACKER ajoute que les ports de plaisance sont actuellement bien remplis, mais que les bateaux bougent peu, ce qui peut poser problème car des bateaux de passage arrivant en port ne trouvent parfois pas de place.

Mme LONGUEVAL ajoute que les plaisanciers sont majoritairement des séniors et qu'il manque actuellement des moyens pour louer facilement des bateaux.

Mme VAN HONACKER poursuit en indiquant qu'il n'y a actuellement dans la région pas de loueurs professionnels qui permettraient de faire découvrir la pratique. Cependant, VNF avait étudié la question de la location de particulier à particulier, mais ceci représentait un risque assurantiel trop élevé.

M. BUSY demande si une étude sur la pyramide des âges des plaisanciers a déjà été réalisée par VNF.

Mme VAN HONACKER répond qu'elle ne pense pas que VNF possède cette information. Si toutefois celle-ci existe, elle sera transmise au bureau d'études (NB : information transmise depuis).

Mme LONGUEVAL précise qu'il n'y a pas de passation des bateaux entre les générations. Il y a un risque que la pratique plaisancière soit en baisse à long terme.

- ***La poursuite du travail de sensibilisation et d'éducation des associations locales autour de lieux propices (zones humides et cours d'eau)***

Aucune remarque spécifique n'a été émise sur ce sous-objectif.

4. Synthèse : M. RIZZA, SAFEGE

Le bureau d'études présente la synthèse sur le risque de non atteinte des objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau.

5. Perspectives : Mme RATIER, SAFEGE

Le bureau d'études présente les perspectives concernant la phase d'élaboration du scénario tendanciel, et notamment la Commission Locale de l'Eau le 2 décembre. Il rappelle par ailleurs les objectifs de la phase suivante, l'élaboration des scénarii alternatifs, reportée à septembre 2014.

Mot de conclusion de M. BOUCHEZ, CALL.

Liste des participants :

Nom	Organisme	Présent	Excusé
Christophe NOEL	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	X	
Michel BOUCHEZ	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	X	
Cécile BEAUCAMP	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	X	
Jean-François BLONDEL	Département du Pas-de-Calais	X	
Jean-Paul GIBAUD	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	X	
Emmanuelle CLERC	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement		X
Jean-Jacques FERTELE	Fédérations de Pêche du Nord et du Pas-de-Calais		X
Florian BUSY	Lille Métropole	X	
Victoire MALTA-BEY	Lille Métropole	X	
Emilie BLANCKAERT	Lille Métropole		X
Matthieu DAUTRICOURT	Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature		X
Christophe GUICHARD	Ports de Lille		X
Jean-Philippe RIZZA	SAFEGE	X	
Nathalie RATIER	SAFEGE	X	
François RICHARDEAU	SAFEGE	X	
Alice DUPONT	SCOT du Grand Douaisis		X
Pierre-Nicolas LIBERT	Service Public de Wallonie	X	
Camille LONGUEVAL	Syndicat Mixte ENLM	X	
Sabine VAN HONACKER	Voies Navigables de France	X	